FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 20 Janvier 1923

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

LES DEUX ALLEMAGNE

Je ne crois pas que l'occupation du bassin de la Ruhr puisse nous rapporter beaucoup d'argent. C'est d'ailleurs, paraît-il, l'opinion même de notre gouvernement. Le risque est gros, par contre. Le mouvement réactionnaire qui se dessine en Bavière et en Prusse pourrait bien mettre le feu aux poudres. Jamais l'Allemagne n'a été si proche d'un retour de la monarchie. Les « magnats » de l'industrie, les rentiers qui ont depuis trois ans placé leurs marks-papier dans les valeurs de charbonnages ou d'affaires, les junkers-agriculteurs espèrent qu'un rétablissement de l'Empire avec les Hohenzollern prussiens ou les Wittelsbach bavarois sauverait l'Allemagne de la ruine, du traité de paix et de l'anarchie.

N'oublions pas l'Histoire. Lorsque Napoléon occupa l'Allemagne il y eut, dès 1807, un réveil terrible du nationalisme allemand. Je conseille à M. Poincaré de relire le **Discours à la nation allemande** de Fichte (1807-1808). Il semble daté d'hier et toujours de Berlin.

Il n'y a qu'un moyen d'éviter, peut-être, de redoutables conséquences de notre action présente : c'est de montrer au prolétariat allemand que notre cause est la sienne. Si nous parvenons à séparer le monde des travailleurs de la Ruhr de ses dirigeants, Stinnes, Thyssen, Krupp et consorts, la journée est gagnée.

Nous devons dire, à la louange des généraux Degoutte et Denvignes, qu'ils s'inspirent de cette idée, conforme à la tradition des armées de notre grande Révolution.

« Les autorités d'occupation feront tous leurs efforts pour que les conditions de travail et la situation matérielle des ouvriers de la Ruhr ne soient pas rendues plus difficiles par suite d'un état de choses dont la responsabilité tout entière incombe aux seuls industriels et à leur gouvernement. »

Voilà un juste exposé des choses. Il est bon que ce soit le général Denvignes qui l'ait fait aux délégués des syndicats ouvriers allemands. Mais c'est le gouvernement de la République française qui devrait développer cette thèse du haut de la tribune. Après avoir nié jadis qu'il y eût deux Allemagne, M. Poincaré devrait reconnaître son erreur en déclarant que le prolétariat allemand n'a rien à redouter de nos desseins qui ne visent que les détenteurs de la grosse fortune germanique, seuls débiteurs de la France sinistrée.

Je sais bien que M. Léon Daudet et le Bloc National ne seraient pas contents. Il s'agit seulement de savoir si nous avons franchi le Rhin et si nous courons le risque de la guerre pour raffermir la majorité ébranlée du ministère ou si nous sommes dans la Ruhr pour faire payer les milliardaires allemands.

Par une conséquence logique, il faudrait aussi harmoniser la politique fiscale intérieure avec cette politique fiscale extérieure. Est-ce le travail qui doit payer, en France ou la grosse fortune ? Ce que disent nos généraux au-delà du Rhin est-il faux en-deçà du Rhin, sur notre territoire dévasté ? Si le prolétariat allemand est l'auxiliaire de notre gouvernement en Westphalie, le prolétariat français sera-t-il traité en ennemi dans notre pays ?

Voilà la question.

Eug. GUILLAUME.

Le Sénat a discuté la taxe sur le chiffre d'affaires

De nombreuses exonérations sont prévues par la loi

Le Sénat a continué hier la discussion sur la taxe du chiffre d'affaires.

Sont exonérés de la taxe les établissements d'enseignement dont les affaires n'ont pas, en fait, un caractère commercial.

De nombreuses autres exonérations ont été adoptées.

Le débat continuera mercredi prochain.

Séance mardi 23 janvier.

Une expulsée est devenue folle, à Valenciennes

Il y a quelques jours, nous relations la mort tragique de M. Debressy, qui, désespéré de ne pouvoir trouver de logement, se jeta à l'eau.

Un fait dû à la même cause, peut-être plus navrant, vient de se produire à Valenciennes.

Mme Dieudonné née Joséphine Hourdeaux, 37 ans, 29, place du Marché-aux-Halles, mère de quatre enfants, souffrait depuis plusieurs années de la neurasthénie.

Il y a trois jours, elle reçut la visite d'un huissier, M. Buisine, qui lui signifia un jugement d'expulsion.

Cette visite impressionna tellement la malheureuse, que sa raison chancela, et elle se mit à crier et à gesticuler.

Hier, pour éviter des incidents regrettables, la police a dû transporter la malheureuse dans un asile d'aliénées. Elle était devenue folle.

LE RÉVEIL ÉCONOMIQUE

NOTRE ENQUÊTE
SUR LE
Projet d'augmentation des impôts

Cette menace suscite une grosse émotion dans le Nord de la France et voici quelques opinions parmi les plus autorisées

Nous avons parlé, à différentes reprises, de l'extraordinaire projet que M. de Lasteyrie, ministre des Finances, a déposé le 11 janvier sur le bureau de la Chambre des Députés.

On sait, que pour 1923, tous les impôts directs et indirects sont menacés d'une augmentation d'un double décime. Au total, c'est 20 % d'impôts en plus à payer pour la plupart des contribuables.

Cette perspective d'une augmentation de 20 % sur les impôts soulève dans tous les milieux sociaux et économiques du nord de la France une légitime émotion et une grande inquiétude, qui se manifestent par des protestations, lesquelles viennent renforcer notre intervention.

Déjà certaines Chambres de Commerce, celles d'Orléans, de Tourcoing, notamment, certains groupements économiques, ont manifesté leur mécontentement.

Nous avons tenu à recueillir les opinions des personnalités les plus autorisées de notre région et les résultats de notre enquête démontrent que le dit mécontentement, s'exprimant sous des formes diverses, est général dans notre région.

La Chambre de Commerce de Lille préconise une série de mesures

A la Chambre de Commerce de Lille, nous avons essayé d'interviewer M. Alfred Deschamps, président de cet important groupement économique. La chose fut impossible. Néanmoins, d'une conversation que nous pûmes avoir avec certain membre de cette assemblée, il ressort qu'on est très peu enthousiaste, votre même partisan des projets de M. de Lasteyrie.

Une réunion de la Chambre de Commerce aura lieu vendredi à ce sujet. Il est probable qu'on se rangera à l'avis de la Chambre de Commerce de Tourcoing, laquelle, dans sa séance du 12 janvier, émis l'avis qu'avant de recourir à de nouveaux impôts, il importait de prendre les mesures suivantes :

1° Faire rentrer les impôts échus, pour lesquels les rôles ne sont pas encore publiés, et, d'une manière générale, faire rendre le maximum aux impôts existants ;

2° Mettre fin à l'inflation fiduciaire ;

3° Rembourser les avances de la Banque de France, conformément aux engagements résultant de la loi du 31 décembre 1920, de façon à restituer à notre grand établissement bancaire de nouvelles capacités de crédit au profit du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ;

4° Appuyer le Gouvernement dans l'occupation de la Ruhr, pour forcer les Allemands à rembourser les dépenses de la reconstitution, ce qui aura pour conséquence d'abaisser le cours de la livre sterling et du dollar, d'arriver ainsi à l'amélioration de notre change par la stabilisation du franc et à la diminution du coût de la vie.

L'U. D. des syndicats ouvriers condamne ce système financier

Au siège de l'Union départementale des syndicats ouvriers, nous avons pu joindre Huyghe, secrétaire de l'U. D. Les déclarations que nous fit le militant furent formelles. Elles sont une condamnation du système financier de M. de Lasteyrie.

« Si ce projet de loi est accepté et appliqué, il sera certainement, nous dit Huyghe, une source de nouveaux conflits entre le capital et le travail, par suite du renchérissement forcé du coût de la vie qui se fera immédiatement sentir et, par conséquent, de l'augmentation des salaires, devenue indispensable du fait de ce renchérissement.

» L'augmentation des impôts existants d'un double décime frappe directement l'industrie et le commerce. Conséquence immédiate : industriels et commerçants se rattraperont en augmentant le prix des produits. En fin de compte, c'est le consommateur qui paiera.

» Or, les salaires de 1922, déjà inférieurs à ceux de 1921, ne sont déjà plus basés sur le coût de la vie, dont le coefficient actuel est 3,98. Jugez : dans le textile, le coefficient appliqué n'est que de 3,66 ; en beaucoup d'autres industries, il en est de même. Des demandes d'augmentation ont déjà été produites. Que sera-ce avec un nouveau renchérissement ? C'est le conflit certain.

» Certains commerçants semblent d'ailleurs vouloir prendre de l'avance, en augmentant déjà leurs emarchandises ».

» — A combien, estimez-vous, l'augmentation qui se fera sentir dans le commerce si les projets de Lasteyrie sont adoptés ?

» — A 30 % environ, car industriels et commerçants voudront récupérer. Oui, nous allons entrer dans une période de perturbation. Ici d'ailleurs, il apparaît qu'on aurait sagement fait de laisser dans notre département subsister la commission du coût de la vie. Nous l'avions demandé. L'ancien préfet, M. Naudin, n'a pas tenu compte de notre demande. Depuis plus d'un an, cette commission ne s'est pas réunie. Si on la rétablissait, on pourrait peut-être régler certains conflits à l'amiable.

« Mais, conclut Huyghe, il ne faut pas se faire d'illusions : le coût de la vie augmentant par suite des projets de M. de Lasteyrie, forcément des conflits éclateront.

» Pour nous résumer, nous considérons que, regrettablement, toute la politique du Bloc est, comme toute, dirigée contre la classe ouvrière. Le devoir de l'Union départementale sera de rallier les travailleurs. »

L'opinion d'un communiste

Nous avons rencontré Brodel, militant du Parti communiste, et celui-ci ne nous cacha pas son opinion, très défavorable aux projets de Lasteyrie.

« Dans tout ça, c'est encore le petit qui va trinquer, dit-il. Si M. Lasteyrie veut de l'argent, pourquoi n'en prend-il pas en faisant revoir les dossiers de dommage de guerre des gros industriels sinistrés ? Avec ça, il pourrait éviter quelques impôts supplémentaires. Au vrai — conclut Brodel — la politique de Lasteyrie m'apparaît déplorable à tous égards. »

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing réclame des mesures d'organisation et d'économie

A Roubaix-Tourcoing, le centre industriel et commercial si puissamment organisé, nous avons pu rencontrer le représentant le plus qualifié de l'importante Fédération industrielle et commerciale de l'agglomération, en la personne de son président, M. Joseph Wibaux.

M. Joseph Wibaux nous a répondu en ces termes :

« Le double décime, si le projet de M. de Lasteyrie est voté, aura une répercussion énorme sur l'industrie et le commerce, et, partant, sur toute la vie économique du Pays. En ce qui nous concerne, il est facile de prévoir qu'il alourdira considérablement nos prix de revient et, par suite, *provoquera un renchérissement du prix de la vie.* »

Le Président de la Fédération industrielle estime, d'ailleurs, que l'impôt de 20 % ne répond pas à une nécessité immédiate, et qu'il pourrait être, sinon rejeté définitivement, du moins reporté à une époque où l'insuffisance établie des revenus de l'Etat, et l'impossibilité reconnue de recourir à des moyens moins dangereux, en rendrait l'application inévitable.

« Nous voudrions, ajoute M. Wibaux, *qu'il ne soit pas créé de nouveaux impôts avant que le Gouvernement n'ait fait rentrer ceux qui existent déjà.* L'impôt sur le revenu, de même que la taxe sur le chiffre d'affaires, n'ont pas rendu tout ce que l'on peut en attendre, parce que le personnel attaché à ce service, trop peu nombreux, n'est pas à même d'établir avec le soin nécessaire la perception de cet impôt.

« D'autre part, *des économies judicieuses pourraient être réalisées sur différents articles du budget.* Une Commission parlementaire des économies a été instituée. Où en est son travail ?

» Je suis persuadé, nous dit M. Wibaux, en terminant, que ces mesures d'organisation et d'économie rendraient inutiles le nouvel impôt, dont les conséquences, je le répète, *seraient plus graves qu'on ne semble le supposer* ».

L'AUTEUR DU PROJET

M. DE LASTEYRIE
Ministre des Finances
(Photo Branger)

Ce que pense le Secrétaire-Général de la Fédération des Commerçants-Détaillants

M. Jean Dearx, en qualité de secrétaire général de la Fédération du Commerce de Détail, nous donne l'avis qui est celui des 6.000 commerçants qu'il représente.

Ses déclarations confirment entièrement celles du représentant de la grande industrie, et il nous donne les plus intéressantes précisions en ce qui concerne le commerce de détail :

« C'est sur le chiffre d'affaires surtout, nous dit-il, que se répercute le plus lourdement le nouvel impôt, car il frappera les marchandises à tous les échelons de la production, en négoce et de la répartition. *Au lieu de 1,40 %, c'est 1,92 % qu'il faudra payer, d'abord sur la matière première, puis sur la matière dégrossie, puis sur le produit ouvrable, puis sur la conception, puis sur la manutention commerciale,* et, à chacun de ces différents échelons, *sur le cumul des taxes précédentes.* Si, à ces échelons, on ajoute ceux que représentent les « intermédiaires » du commerce, on conçoit que *toutes les marchandises livrées à la consommation sont appelées à subir une augmentation considérable.* »

L'économiste savant qu'est M. Dearx estime, lui aussi, que cet impôt nouveau peut être évité. Il suffirait peut-être de percevoir les impôts, notamment sur le chiffre d'affaires, *avec la même rigueur dans toute la France qu'on le fait pour le Nord.*

On pourrait aussi — ce qui serait bien plus sage — *ne percevoir qu'une seule fois l'impôt en taxant uniquement la matière première,* au lieu de taxer quatre, cinq, six fois la même marchandise. Il en résulterait deux avantages immenses : la diminution du personnel chargé du recouvrement, et l'impossibilité des fraudes.

Ce que craint le Secrétaire-Général des Syndicats ouvriers de Roubaix

M. Henri Lefebvre, secrétaire général de la Bourse du Travail de Roubaix et environs, ne nous a pas caché non plus les craintes sérieuses qu'inspire aux mandataires des ouvriers la menace du double décime.

« *Vous avez pu constater comme nous,* déclare-t-il, que depuis deux ans, *le prix de la vie ne cesse d'augmenter de mois en mois.* Pour n'envisager que la situation des ouvriers de notre région, vous savez que, à l'issue de la longue grève générale de 1921, les salaires ont été diminués de 0 fr 10 à l'heure. Depuis, malgré l'élévation constante du prix des vivres et des marchandises de consommation courante, ils n'ont pas été augmentés.

» Si cette progression du prix de la vie doit continuer, les syndicats ouvriers seront bientôt obligés de soumettre aux syndicats patronaux des projets de relèvement des salaires. *Or, avec l'application du nouvel impôt, ce moment est proche,* et vous savez quelles éventualités peuvent être envisagées en ce cas. *Des conflits sociaux, peut-être graves, seraient la conséquence probable du vote du double décime.* »

Telles sont les conclusions de notre première enquête dans la région industrielle par excellence de notre Nord laborieux. Les conséquences de l'application du nouvel impôt seraient graves, sinon dangereuses, au point de vue économique et social. Cet impôt peut être évité. Souhaitons que tout soit fait qu'il le soit.

(A suivre)

LES FUNÉRAILLES DE M. A. RIBOT

Elles ont eu lieu hier à Saint-Omer

LA LEVÉE DU CORPS A PARIS

Les funérailles de M. A. Ribot, sénateur du Pas-de-Calais et ancien président du Conseil ont eu lieu hier à Saint-Omer.

La dépouille mortelle avait été déposée sous un drapeau tricolore, dans une salle de l'Hôtel de Ville transformée en chapelle funéraire, où des sœurs Augustines d'Arras avaient fait la veillée funèbre.

Parmi la foule des personnalités qui vinrent saluer la dépouille, on remarquait MM. Reibel et son chef de cabinet ; Berlin-Ledoux secrétaire-général de la Préfecture ; Antoine, sous-préfet de Saint-Omer ; les sous-préfets des autres arrondissements du département ; Bachelet et Elby, sénateurs ; Berquet, Narcisse Boulanger et Morel, députés du Pas-de-Calais ; Gerbore, vice-président du Conseil de Préfecture ; Goddefroy, président du tribunal ; Porion, président de la Chambre de Commerce de Saint-Omer ; colonel Bossut, commandant le 27e d'artillerie, avec une délégation d'officiers ; Lefebvre-Ducrocq, notaire à Lille, président de l'Office Départemental des habitations à bon marché, etc.

A partir de levée du corps, c'est-à-dire à 11 heures, le convoi funèbre se mit en marche entre deux haies de soldats présentant les armes. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Lefebvre du Prey, député ; le général Lacapelle, commandant le 1er corps d'armée ; Clausel, préfet du Pas-de-Calais ; Lyon, recteur de l'Académie de Lille ; Tourneur, maire de Saint-Omer et Jonnart, sénateur, ambassadeur extraordinaire de la France au Vatican.

Malgré la volonté du defunt, une couronne de fleurs et une palme de roses rouges étaient déposées sur la bière.

Le cortège se dirigea vers la Basilique. En tête, le bataillon des sapeurs-pompiers, puis les sociétés de gymnastique, les orphelins et hospitalisés, les enfants des écoles et des lycées, toutes les sociétés locales, la magistrature, les officiers de la garnison, etc.

La cérémonie funèbre prit fin à midi. Le cortège se reforma alors pour se rendre au cimetière de la Ville, où eut lieu l'inhumation. A la Porte d'Arras, les assistants se séparèrent sans qu'aucun discours eût été prononcé, selon le vœu du défunt.

Durant toute la matinée, la neige ne cessa pas de tomber.

La Chambre a voté la levée de l'immunité parlementaire

La discussion a donné lieu à de très violents incidents

Toute la séance de l'après-midi, hier, à la Chambre, a été consacrée à la discussion des conclusions de la Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre Marcel Cachin.

M. TAITTINGER, rapporteur, conclut en demandant à l'Assemblée de lever l'immunité parlementaire.

Marcel CACHIN vint ensuite présenter sa défense et affirma que le Procureur général n'avait pu apporter le plus petit commencement de preuve de sa culpabilité. Il s'indigna qu'on pût accuser ses amis et lui d'avoir été s'entendre avec un gouvernement étranger, et se déclara prêt à entrer en prison la tête haute et la conscience tranquille.

Un très long débat s'ensuivit, auquel prirent part Ernest LAFONT, COMPERE-MOREL, MM. Ferdinand BUISSON, ERLICH, Arthur ROZIER.

M. GOLRAT, garde des Sceaux, se refusa à rien dire qui pût ressembler à un réquisitoire contre Cachin, et déclara se borner à soumettre à la Chambre le rapport du Procureur.

La discussion donna lieu à de très vifs incidents, et la séance dut être suspendue à deux reprises.

La loi de finances

La Chambre avait poursuivi, dans la matinée, la discussion de la loi de finances.

Seront exonérés de l'impôt sur les bénéfices industriels, mais soumis à l'impôt sur les salaires, les ouvriers façonniers travaillant à domicile, lorsqu'ils n'utilisent pas d'autres concours que celui de leur femme, de leurs ascendants et descendants en ligne directe, ou d'un apprenti de moins de 16 ans, sans que le nombre des personnes employées soit supérieur à cinq.

Une bataille rangée

Un député de la droite ayant insinué que Cachin avait eu « la frousse », se vit traité de « salaud » par le député communiste de la Seine.

Ce fut le signal d'une bagarre générale comme on n'en vit peut-être jamais à la Chambre.

Les députés communistes et socialistes, renversant le barrage des huissiers, s'élancèrent à l'assaut de la tribune.

Le président suspendit aussitôt la séance et sortit.

Cinquante députés que les huissiers essayaient de vaincre, se battaient à coups de poing. Le prince Murat, notamment, un des premiers parti à la rencontre des Communistes, fut aussi le premier qui dut être évacué.

Le calme enfin rétabli, la séance put continuer.

Finalement, la levée de l'immunité parlementaire fut votée par 338 voix contre 143.

L'HUISSIER & LE DÉBITEUR RÉCALCITRANT

Les Alliés envisagent de nouvelles sanctions contre l'Allemagne

Les industriels annoncent qu'ils ne répondront plus aux convocations des autorités d'occupation

On envisage de nouvelles sanctions qui seraient prises au cas où l'Allemagne continuerait à se montrer intraitable. Il est notamment question de la saisie des mines fiscales de la Ruhr qui produisent à elles seules 9 millions de tonnes par an. Ceci sans préjudice des gages qui pourront être jugés nécessaires en contre-partie du moratorium.

Le refus des industriels et des ouvriers

Dusseldorf, 18. — Le président du gouvernement de Dusseldorf vient d'aviser le général Denvignes que les patrons et les ouvriers se refuseront désormais à se présenter personnellement devant les autorités d'occupation.

« Ces derniers sont indignés, dit-il, de n'avoir été convoqués que pour recevoir un ordre militaire ».

Thyssen et 5 autres industriels traduits en Conseil de guerre

Dusseldorf, 18. — Six des industriels présents à la réunion d'avant-hier, à Dusseldorf ont été inculpés ce matin et parmi eux se trouve M. Fritz Thyssen.

Ils seront poursuivis devant un conseil de guerre, sans doute devant celui du grand quartier général.

La contre-attaque de Berlin

Un crédit de 40 milliards pour soutenir les ouvriers

Dusseldorf, 18 — Au sujet du paiement des salaires des mineurs dans la Ruhr, aucune mesure n'est encore prise, mais on assure que le gouvernement accordera d'importants crédits et le « Drapeau Rouge » parle d'un crédit de 40 milliards.

Et de grosses indemnités aux exploitants allemands

Berlin, 18. — On assure, dans les milieux parlementaires que le gouvernement est résolu d'indemniser les propriétaires des mines, à la fois pour les dommages qu'ils subissent du fait de l'occupation et pour le manque à gagner résultant de l'interdiction des livraisons de charbon au compte des réparations.

Le Reich veut répondre à l'action alliée

Mais les socialistes refusent de lui accorder pleins pouvoirs

Le gouvernement Cuno, a subi, hier, dans le domaine de la politique intérieure, une grave défaite. Le cabinet avait, en effet, saisi la commission des doyens d'un projet de loi analogue à celui que déposa déjà, le 2 août 1914, Bethmann-Hollweg pour se faire donner les pleins pouvoirs nécessaires à la conduite de la guerre.

Le projet en question prévoyait également toutes sortes de mesures extraordinaires, politiques et économiques, que le gouvernement pourrait être appelé à prendre pour répondre, disait-il, à l'action de la France et de la Belgique dans la Ruhr.

A la surprise générale, les socialistes s'élevèrent contre ce projet de loi et refusèrent d'accorder au gouvernement les pleins pouvoirs exceptionnels qu'il sollicitait. Le projet a dû être renvoyé à une commission juridique, ce qui équivaut à un enterrement.

Il n'a pas été question d'expulser les Français

Berlin, 18. — Le correspondant de l'agence Reuter apprend, dans les milieux officiels, que le gouvernement allemand n'a pas envisagé l'expulsion d'Allemagne des civils français et qu'il ne voit aucune raison de procéder à une telle mesure.

Des cavaliers français auraient circulé à Barmen

Berlin, 18. — Selon le « Tagblatt », une patrouille de cavalerie française s'est avancée jusqu'à Barmen.

Elle n'est restée dans cette ville que quelques minutes, puis s'est retirée dans la direction d'Harzfeld.

LETTRE D'ALLEMAGNE OCCUPÉE

Ce que les mineurs de la Ruhr disent de l'occupation française

Une interview avec Pilzecker, secrétaire du Syndicat majoritaire des Mineurs d'Essen

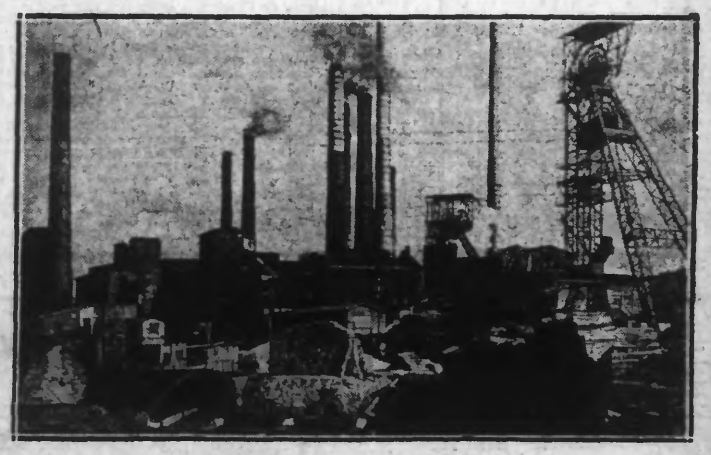

LA FOSSE VICTORIA-MATHIAS A ESSEN *(Photo Manuel)*

(De notre envoyé spécial)

Essen, 16 — Essen, le plus gros centre houiller de la Ruhr et de l'Allemagne entière qui, sur son propre territoire ne compte pas moins de 53 puits de mine occupant plus de 70.000 ouvriers, possède quatre organisations syndicales ouvrières qui englobent la totalité du prolétariat minier.

Ces syndicats des mineurs et des professions annexes sont l' « Alter Bergarbeiter Verbaud » de tendance socialiste majoritaire, organisation de beaucoup la plus forte, le « Gewerkverein Christlicher Bergarbeiter » syndicat chrétien, la « Freie Arbeiter Union », syndicat des communistes dissidents et extrémistes, et le « Gewerkverein Hirsch Dunker », groupe démocratique.

Voulant connaître l'opinion de la majorité des ouvriers mineurs, nous nous sommes fait indiquer le siège du syndicat majoritaire, pour interviewer si possible, ses leaders.

On nous avait dit : N'allez pas là-bas. Les ouvriers sont tellement mécontents de l'occupation de la Ruhr et de ses suites inévitables qu'ils ne vous recevront pas. Peut être même serez-vous insultés !...

Comme trop souvent, en l'occurrence, le conseil devait être prouvé faux.

La réception la plus courtoise et la plus affable devait nous être réservée.

A trois heures de l'après-midi, après avoir suivi la superbe Huyssenallée, bordée d'arbres, de larges trottoirs entretenus avec le plus grand soin, et d'immeubles de rapport somptueux, nous nous arrêtons au numéro 92, devant le bâtiment cossu, siège de l'Alter Bergarbeiter Verbaud, abrité derrière une grille en fer forgé, recouverte de branches, de ramures de lierre et d'autres plantes grimpantes. Aux fenêtres, les lettres B. V entrelacées, peintes en rouge se détachent sur des écussons faunes.

Sans hésitation, nous pénétrons dans la forteresse ouvrière en nous faisant indiquer le bureau des secrétaires installé au second étage.

Trois coups frappés à la porte...

— Herein !... (Entrez).

Nous nous trouvons en présence de l'un des secrétaires, le citoyen Pilzecker, homme jeune, au regard intelligent, qui se porte aussitôt à notre rencontre.

— Guten Tag Kamerade ! Wie geht's Ihnen ?

Bonjour camarade. Comment allez vous ?

La conversation s'engage aussitôt. Nous nous présentons verbalement sans le secours d'aucun papier. Un siège nous est offert. L'interview commence !

Les salaires des mineurs

Vous n'ignorez pas, nous dit notre interlocuteur, l'importance considérable du bas-